

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu code de l'éducation, ses livres Ier, II, III et IV not. art. L.331-1, L.335-6 et L.335-14, portant règlement général de la Mention Complémentaire niveau IV et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury 23304 VAE de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 4, Spécialité Peinture décoration est constitué comme suit pour la session 2023-01 :

Président

M. STEPHANE GOY
INSP EDUC NATI HORS CLAS

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX
CEDEX
STI SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Vice-présidente

Mme Rose-Marie BLOT

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
PEINTURE-REVETEMENT

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

Mme MELINE BOYER

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN
PEINTURE-REVETEMENT

Membre de l'enseignement

M. JOAQUIM GONCALVES
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

LP LYC METIER JEAN GARNIER MORCENX
PEINTURE-REVETEMENT

Mme MARIE-PIERRE RAGUE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

LP LYC METIER JEAN GARNIER MORCENX
PEINTURE-REVETEMENT

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 11 avril 2023

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL

